



ACCOMPAGNEMENT

Le plan de résilience économique et sociale

Le Gouvernement a élaboré un plan de résilience économique et sociale, ses objectifs :

- Orienter les entreprises en situation de fragilité vers le meilleur interlocuteur ;
- Accompagnement des entreprises pour toutes les questions relatives à la crise ukrainienne.

Un numéro unique est à votre disposition.

Publié le 08 juillet 2022

Orienter les entreprises en situation de fragilité vers le meilleur interlocuteur

Un numéro unique – 0806 000 245 – à destination des entreprises sur les aides d'urgence et l'orientation en sortie de crise

L'État et les Urssaf proposent un numéro téléphonique unique (0806 000 245).

Ce numéro permet de répondre aux interrogations des entreprises :

- de les renseigner sur les procédures permettant de remédier à leurs difficultés financières ;
- de les orienter vers les aides d'urgence les plus appropriées.

Le conseiller départemental à la sortie de crise est le point de contact privilégié pour orienter les entreprises en situation de fragilité

Le conseiller départemental à la sortie de crise propose une solution adaptée et opérationnelle à chaque entreprise, en fonction de sa situation.

Il peut notamment mobiliser les outils d'accompagnement financiers mis en place par l'État : un aménagement des dettes sociales et fiscales en lien avec les autres créanciers, complété le cas échéant par un prêt direct de l'État, subsidiaire aux financements privés. Il peut également orienter l'entreprise vers un interlocuteur adapté à sa situation.

Le conseiller départemental de sortie de crise :

<https://deveco.grandorlyseinebievre.fr/informations-transversales/actualites/le-plan-de-resilience-economique-et-sociale-5557?>

- En Essonne : codefi.ccsf91@dgfip.finances.gouv.fr
- En Val-de-Marne : codefi.ccsf94@dgfip.finances.gouv.fr

Accompagnement des entreprises pour toutes les questions relatives à la crise ukrainienne

Des solutions adaptées à chaque situation

Le conseil

Un numéro unique

Un portail Internet unique du réseau consulaire

Cellules-conseil des services de douanes

Le conseiller département de sortie de crise

La plateforme "Assist Entreprise"

Qui dois-je contacter ?

0806 000 245

<https://www.cci.fr/ukraine-impact-entreprises> ↗

<https://www.douane.gouv.fr/les-cellules-conseil-aux-entreprises> ↗

codefi.ccsf94@dgfip.finances.gouv.fr et codefi.ccsf91@dgfip.finances.gouv.fr

<https://assistententreprise.smartidf.services> ↗

Ma question concerne :

Les sanctions économiques et financières contre la Russie

Les incidents liés à la cybersécurité

Les restrictions aux exploitations

Qui dois-je contacter ?

sanctions-russie@dgtrésor.gouv.fr

cert-fr.cossi@ssi.gouv.fr

<https://sbdu.entreprises.gouv.fr/fr/sanctions-pays/crise-ukraine-contacter-service-des-biens-double-usage> ↗



Un guide des aides et mesures mobilisables

Pour découvrir ces dispositifs et tous les autres disponibles sur le territoire, rendez-vous sur notre [guide des aides](https://deveco.grandorlyseinebievre.fr/informations-transversales/actualites/le-plan-de-resilience-economique-et-sociale-5557?). ↗ Découvrez y toute l'offre d'accompagnement et de financement, les aides mobilisables et vos interlocuteurs de proximité.

<https://deveco.grandorlyseinebievre.fr/informations-transversales/actualites/le-plan-de-resilience-economique-et-sociale-5557?>



Bâtiment Askia

11 avenue Henri Farman
BP 748
94 398 ORLY AÉROGARE
CEDEX

📞 01 78 18 22 22